



**Arrêté DCPAT/BEICEP n° 2021-24 portant ouverture de l'enquête publique unique préalable à l'autorisation de construire et d'exploiter un poste de distribution de gaz « Boulogne Vieux Pont » à Boulogne-Billancourt, à la déclaration d'utilité publique de ces travaux emportant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme de la commune de Boulogne-Billancourt, ainsi qu'à l'instauration de servitudes d'utilité publique**

**Le préfet des Hauts-de-Seine  
Chevalier de l'ordre national du mérite**

- Vu** le code de l'environnement ;
- Vu** le code de l'expropriation pour cause d'utilité publique ;
- Vu** le code de l'urbanisme ;
- Vu** le code général des collectivités territoriales ;
- Vu** le code de l'énergie ;
- Vu** la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 modifiée portant engagement national pour l'environnement ;
- Vu** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans le département ;
- Vu** le décret n° 2012-615 du 2 mai 2012 modifié relatif à la sécurité, l'autorisation et la déclaration d'utilité publique des canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbures et de produits chimiques ;
- Vu** le décret du 22 août 2017 portant nomination de Monsieur Vincent Berton sous-préfet, en qualité de secrétaire général de la préfecture des Hauts-de-Seine ;
- Vu** le décret du 29 juillet 2020, portant nomination de Monsieur Laurent Hottiaux en qualité de préfet des Hauts-de-Seine (hors classe) ;
- Vu** l'arrêté PCI n° 2020-114 du 31 août 2020 portant délégation de signature à Monsieur Vincent Berton, sous-préfet, secrétaire général de la préfecture des Hauts-de-Seine ;
- Vu** la circulaire du 3 septembre 2009 du Ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer relative à la préparation de l'avis de l'autorité environnementale ;
- Vu** la demande d'ouverture d'enquête publique unique préalable à l'autorisation de construire et d'exploiter un poste de distribution de gaz « Boulogne Vieux Pont » à Boulogne-Billancourt, à la Déclaration d'Utilité Publique (DUP) de ces travaux emportant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Boulogne-Billancourt, ainsi qu'à l'instauration de servitudes d'utilité publique, formulée par le Directeur de Projet GRT Gaz en sa qualité de responsable du projet dans son courrier du 18 septembre 2020 ;

- Vu** le dossier de demande d'autorisation de construire et exploiter une canalisation de transport de gaz, composé conformément aux dispositions des articles R.555-8 et R.555-32 du code de l'environnement ;
- Vu** le dossier de mise en compatibilité du PLU de la commune de Boulogne-Billancourt, composé conformément aux dispositions des articles R.151-1 et suivants du code de l'urbanisme ;
- Vu** les servitudes d'utilité publique sollicitées au titre de l'article R.555-30-a) et b) du code de l'environnement ;
- Vu** la consultation administrative qui s'est déroulée du 4 février 2019 au 4 avril 2019 conformément aux articles R.555-12 à 15 du code de l'environnement ;
- Vu** l'avis du 29 septembre 2020 de la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Équipement et de l'Aménagement (UD 92- DRIEA) sur la mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Boulogne-Billancourt ;
- Vu** le rapport de recevabilité du service instructeur de la DRIEE Ile-de-France sur le projet en date du 22 mai 2019, complété par courriers des 24 juin 2020 et 12 octobre 2020 ;
- Vu** la décision n°MRAe IDF-2020-5680 du 30 décembre 2020 de la Mission Régionale d'Autorité environnementale, après examen au cas par cas, dispensant d'une évaluation environnementale la mise en comptabilité du PLU de Boulogne-Billancourt ;
- Vu** le procès-verbal de la réunion d'examen conjoint qui s'est tenue le 18 janvier 2021 ;
- Vu** la décision du 10 février 2021 par laquelle la présidente du tribunal administratif de Cergy-Pontoise a désigné Madame Françoise Patrigeon en qualité de commissaire enquêteur ;

**Considérant** que le projet nécessite la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme de Boulogne-Billancourt ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture ;

## **ARRÊTE**

### **ARTICLE 1**

Il sera procédé du jeudi 1<sup>er</sup> avril 2021 à 8h30 au vendredi 16 avril 2021 à 16h30, soit pendant une durée de 16 jours consécutifs, à une enquête publique unique, au bénéfice de la société GRT Gaz, préalable à l'autorisation de construire et d'exploiter un poste de distribution de gaz « Boulogne Vieux Pont » à Boulogne-Billancourt, à la déclaration d'utilité publique de ces travaux emportant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme de la commune de Boulogne-Billancourt, ainsi qu'à l'instauration de servitudes d'utilité publique.

Cette enquête publique concerne trois communes du département des Hauts-de-Seine : Boulogne-Billancourt, Saint-Cloud et Sèvres.

### **ARTICLE 2**

Le siège de l'enquête est fixé à la mairie de Boulogne-Billancourt – Direction de l'urbanisme réglementaire - 26, avenue André Morizet - 92100 Boulogne-Billancourt.

### **ARTICLE 3**

Le commissaire enquêteur désigné par la présidente du tribunal administratif de Cergy-Pontoise est Madame Françoise Patrigeon, administratrice territoriale en retraite.

#### **ARTICLE 4**

Dans le respect des mesures de distanciation sociale et des consignes sanitaires liées à l'épidémie de Covid-19 actuellement en cours et pendant toute la durée de l'enquête publique, un exemplaire du dossier comprenant notamment le procès-verbal de la réunion d'examen conjoint ainsi qu'un registre d'enquête seront mis à la disposition du public :

- à la mairie de Boulogne-Billancourt - Direction de l'urbanisme réglementaire (2<sup>ème</sup> étage-porte 9) - 26, avenue André Morizet - 92100 Boulogne-Billancourt

Du lundi au jeudi	de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30
Le vendredi	de 8h30 à 16h30
Le samedi	de 9h00 à 11h45

- à la mairie de Saint-Cloud – Direction des services techniques - Hôtel de ville - 13, place Charles-de-Gaulle, 92211 Saint-Cloud cedex.

Du lundi au mercredi, de 8h45 à 12h15 et de 13h45 à 17h15.  
Le jeudi de 8h30 à 12h15 et de 13h45 à 17h15.  
Le vendredi de 8h45 à 12h15 et de 13h45 à 17h.  
Le samedi de 8h45 à 12h.

- à la mairie de Sèvres – Bureau des permanences - Hôtel de ville - 54, Grande Rue – 92311 Sèvres Cedex

Du lundi au vendredi inclus de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30

Dans les mêmes conditions, ce dossier sera également consultable à partir d'un poste informatique.

Le dossier ne contient pas d'étude d'impact.

Au plus tard à compter de la date d'ouverture de l'enquête publique et pendant toute la durée de celle-ci, les pièces du dossier soumis à l'enquête seront par ailleurs mises à disposition du public :

- sur le site dédié au projet : <http://construction-postegrtgaz-boulognebillancourt.enquetepublique.net>

- sur le site internet de la préfecture des Hauts-de-Seine :

<http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/Publications/Annonces-avis/Enquetes-publiques/Enquetes-publiques-2021-projets/BOULOGNE-BILLAN COURT>

#### **ARTICLE 5**

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public lors de permanences en présentiel :

- à la mairie de Boulogne-Billancourt - Direction de l'urbanisme réglementaire (2<sup>ème</sup> étage-porte 9) - 26, avenue André Morizet - 92100 Boulogne-Billancourt

- jeudi 1er avril 2021 de 8h30 à 12h30,  
- vendredi 16 avril 2021 de 13h30 à 16h30.

- à la mairie de Saint-Cloud – Direction des services techniques – salle de l'urbanisme - Hôtel de ville - 13, place Charles-de-Gaulle, 92211 Saint-Cloud cedex.

- samedi 10 avril 2021 de 9h à 12h.

- à la mairie de Sèvres – Salon Saint Omer - Hôtel de ville - 54, Grande Rue – 92311 Sèvres Cedex

- mercredi 7 avril 2021 de 13h30 à 17h30.

Le commissaire enquêteur se tiendra également à la disposition du public lors de permanences téléphoniques. Rendez-vous pourra être pris en appelant au 01-83-62-45-74, dans les créneaux indiqués ci-dessous :

- mardi 6 avril 2021 de 14h à 18h30,

- mardi 13 avril 2021 de 8h30 à 12h30.

## **ARTICLE 6**

Durant l'enquête, des observations et propositions pourront être envoyées par écrit au siège de l'enquête, à l'attention personnelle du commissaire enquêteur. Ces observations seront annexées au registre d'enquête de la de la commune siège.

De plus, du jeudi 1er avril 2021 - 8h30 au vendredi 16 avril 2021 à 16h30, le public pourra faire parvenir ses observations et propositions sous forme numérique :

- sur le registre d'enquête dématérialisé accessible via le site dédié au projet :

<http://construction-postegrtgaz-boulognebillancourt.enquetepublique.net>

- sur l'adresse mail de la préfecture : [pref-enquetes-publiques-belp@hauts-de-seine.gouv.fr](mailto:pref-enquetes-publiques-belp@hauts-de-seine.gouv.fr)

Les observations et propositions du public transmises par voie électronique seront consultables sur le registre dématérialisé via le site internet dédié au projet :

<http://construction-postegrtgaz-boulognebillancourt.enquetepublique.net>

Les observations et propositions du public transmises par voie postale, ainsi que les observations écrites sur les registres d'enquête, seront consultables au siège de l'enquête et sur le site internet dédié au projet : <http://construction-postegrtgaz-boulognebillancourt.enquetepublique.net>

## **ARTICLE 7**

Le public sera informé de l'ouverture de l'enquête par un avis publié en caractères apparents quinze jours au moins avant le début de celle-ci et rappelé dans les huit premiers jours dans deux journaux diffusés dans le département des Hauts-de-Seine.

L'avis sera publié par voie d'affiches et, éventuellement, par tous autres procédés, quinze jours au moins avant le début de l'enquête et pendant toute la durée de celle-ci, sur le territoire des communes de Boulogne-Billancourt, Saint-Cloud et Sèvres, aux lieux habituels d'affichage administratif ainsi qu'au siège de l'EPT Paris Ouest La Défense et à celui de l'EPT Grand Paris Seine Ouest. L'accomplissement de cette mesure incombera respectivement aux maires et aux présidents des EPT qui devront le certifier au terme de l'enquête.

En outre, dans les mêmes conditions de délai, il sera procédé par les soins du responsable du projet, à l'affichage du même avis sur les lieux ou en un lieu situé au voisinage des aménagements, ouvrages ou travaux projetés et visible de la voie publique.

L'avis d'enquête du projet sera également publié :

- sur le site internet de la préfecture des Hauts-de-Seine :

<http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/Publications/Annonces-avis/Enquetes-publiques/Enquetes-publiques-2021-projets/BOULOGNE-BILLANCOURT>

- sur le site dédié au projet : <http://construction-postegrtgaz-boulognebillancourt.enquetepublique.net>

### **ARTICLE 8**

Pendant toute la durée de l'enquête publique et dans les trois mairies des communes concernées, le public pourra consigner ses observations et propositions sur un registre d'enquête unique à feuillets non mobiles, côté, paraphé et ouvert par le commissaire enquêteur.

A l'expiration du délai d'enquête, les registres seront transmis sans délai au commissaire enquêteur et clos par lui.

### **ARTICLE 9**

Après clôture du registre d'enquête, le commissaire enquêteur rencontrera, dans un délai de huit jours, le responsable du projet et lui communiquera les observations écrites et orales du public consignées dans un procès-verbal de synthèse. Le responsable du projet disposera d'un délai de quinze jours pour produire ses observations éventuelles.

### **ARTICLE 10**

Le commissaire enquêteur établira un rapport unique qui relatera le déroulement de l'enquête et examinera les observations consignées ou annexées au registre. Le rapport comportera le rappel de l'objet du projet, la liste de l'ensemble des pièces figurant au dossier d'enquête, une synthèse des observations du public, une analyse des propositions produites durant l'enquête et, le cas échéant, les observations du responsable du projet en réponse aux observations du public.

Le commissaire enquêteur consignera, dans un document séparé, ses conclusions motivées au titre de chacune des enquêtes publiques initialement requises (déclaration d'utilité publique emportant mise en compatibilité du document d'urbanisme, autorisation de construire et d'exploiter et instauration de servitudes d'utilité publique) en précisant si elles sont favorables, favorables avec réserves ou défavorables.

Si les conclusions du commissaire enquêteur sont défavorables à la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme de Boulogne-Billancourt, l'EPT Grand Paris Seine Ouest sera appelé à émettre son avis par une délibération motivée dont le procès-verbal devra être transmis au préfet.

Faute de délibération dans un délai de deux mois, l'EPT Grand Paris Seine Ouest sera regardé comme ayant renoncé à l'opération.

### **ARTICLE 11**

Le commissaire enquêteur transmettra au préfet des Hauts-de-Seine le dossier soumis à enquête accompagné des registres d'enquête ainsi que son rapport et ses conclusions motivées dans un délai de trente jours à compter de la clôture de l'enquête.

Il transmettra simultanément une copie de son rapport et de ses conclusions motivées au président du tribunal administratif de Cergy-Pontoise.

Le commissaire enquêteur pourra solliciter par demande motivée, un délai supplémentaire pour la remise de son rapport et ses conclusions motivées, conformément aux dispositions de l'article L123-15 du code de l'environnement, auprès de l'autorité compétente pour l'organisation de l'enquête et après avis du responsable du projet.

## **ARTICLE 12**

Le préfet des Hauts-de-Seine adressera, dès leur réception, copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur au responsable du projet ainsi qu'aux maires de Boulogne-Billancourt, Saint-Cloud et Sèvres pour y être sans délai tenue à disposition du public pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

Toute personne physique ou morale concernée pourra demander communication de ces pièces au siège de l'enquête ou à la préfecture des Hauts-de-Seine (direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial, bureau de l'environnement, des installations classées et des enquêtes publiques, section enquêtes publiques et actions foncières) ou les consulter :

- sur le site dédié au projet : <http://construction-postegrtgaz-boulognebillancourt.enquetepublique.net>

- sur le site internet de la Préfecture des Hauts-de-Seine :

<http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/Publications/Annonces-avis/Enquetes-publiques/Enquetes-publiques-2021-projets/BOULOGNE-BILLANCOURT>

## **ARTICLE 13**

Les frais d'affichage, de publication et l'indemnité allouée au commissaire enquêteur seront à la charge du responsable du projet.

## **ARTICLE 14**

Le projet de création du Poste de Distribution Publique de gaz « Boulogne Vieux Pont » à Boulogne-Billancourt fera l'objet d'une déclaration d'utilité publique prise par arrêté du préfet des Hauts-de-Seine qui, le cas échéant, emportera mise en compatibilité du document d'urbanisme de la commune de Boulogne-Billancourt, ou l'objet d'une décision de refus.

Par arrêté préfectoral, le projet fera l'objet d'une autorisation de construire et d'exploiter les ouvrages de transport de gaz, ou l'objet d'une décision de refus.

Par arrêté préfectoral, le projet fera l'objet de servitudes d'utilité publique définissant les caractéristiques des bandes de terrains destinées à l'implantation des ouvrages, et d'autre part limitant l'urbanisation, ou interdisant l'ouverture ou l'extension de certains établissements recevant du public, à proximité des ouvrages concernés, ou l'objet d'une décision de refus.

## **ARTICLE 15**

Toute information relative au dossier d'enquête publique concernant le projet de construction et d'exploitation du Poste de Distribution Publique de gaz « Boulogne Vieux Pont » à Boulogne-Billancourt peut être demandée à la personne responsable du projet :

GRT Gaz  
Direction des Projets et de l'Ingénierie  
Département Projets Val de Seine  
7, rue du 19 mars 1962  
92622 GENNEVILLIERS CEDEX  
Mail : [Guillaume.VENANT@grtgaz.com](mailto:Guillaume.VENANT@grtgaz.com)

## ARTICLE 16

Le secrétaire général de la préfecture des Hauts-de-Seine, le directeur de GRT Gaz, les maires de Boulogne-Billancourt, Saint-Cloud et Sèvres, le président de l'EPT Grand Paris Seine Ouest et celui de l'EPT Paris Ouest La Défense et le commissaire enquêteur, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution des dispositions du présent arrêté qui sera mis en ligne sur le site internet de la préfecture des Hauts-de-Seine.

Nanterre, le 10 MARS 2021

Le préfet,

Pour le Préfet et par délégation  
Le Secrétaire Général

Vincent BERTON

